



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES  
DE BAGNOLS-SUR-CÈZE ET PONT-SAINT-ESPRIT



COMPTÉ  
ADMINISTRATIF  
2005

RAPPORT DE PRESENTATION

## SOMMAIRE

Introduction .....	3
I. Présentation synthétique .....	3
1) Masses financières (y compris reprise des résultats 2004) .....	3
2) Résultats .....	4
3) Coût par habitant .....	4
II. Détail par service .....	5
1) Répartition par secteur .....	5
2) Frais communs .....	5
3) Ordures Ménagères .....	6
4) Tri .....	6
5) Déchetteries .....	7
III. Ratios 2004 .....	8
1) Dette .....	8
2) Autofinancement .....	9
3) Frais de personnel .....	9
IV. Ecart par rapport au Compte Administratif 2004 .....	9
1) Equipements .....	9
2) Dette .....	10
3) Dépenses de fonctionnement .....	10
a. Coût de traitement des déchets .....	10
b. Autres charges à caractère général .....	11
c. Dépenses de personnel .....	11
d. Autres charges de gestion courante .....	11
4) Participations des communes .....	11
5) Coût par habitant .....	11
V. Evolution sur les 5 dernières années .....	12
Conclusion et perspectives 2006 .....	13

## INTRODUCTION

L'année 2005 a été marquée par :

- ✓ La réhabilitation de la déchetterie de La Capellane.
- ✓ Le lancement de la collecte sélective à Pont Saint Esprit.
- ✓ La stabilisation des participations des collectivités membres.
- ✓ L'application des nouveaux prix de marché sur une année entière.

Le Compte Administratif 2005 reflète donc ces moments forts de la vie syndicale.

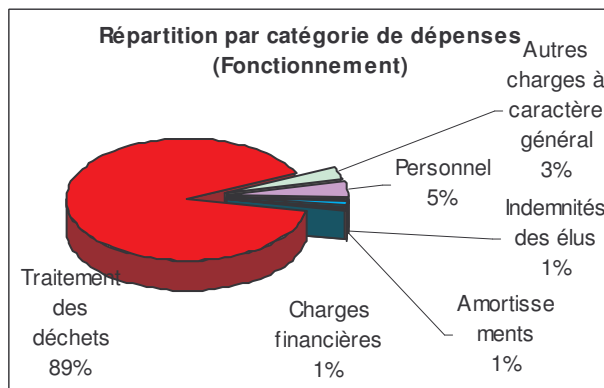
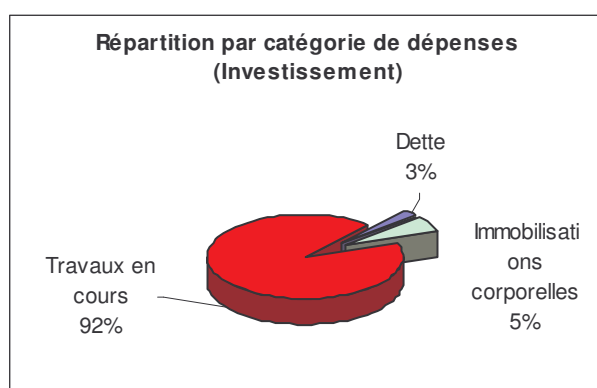
## I. PRESENTATION SYNTHETIQUE

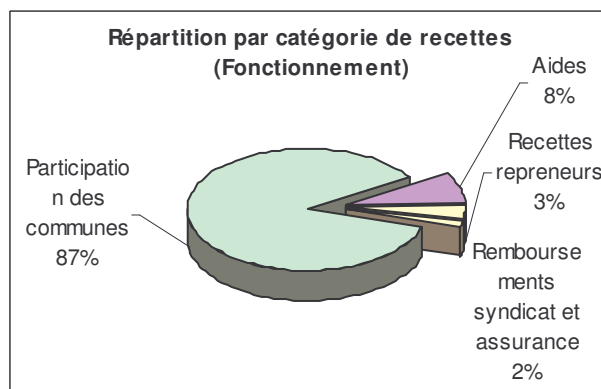
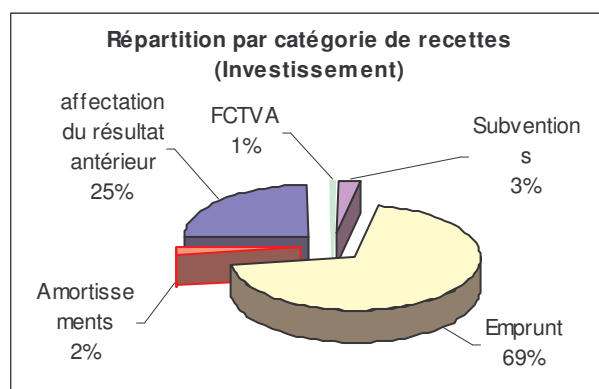
### 1) Masses financières (y compris reprise des résultats 2004)

Dépenses de fonctionnement	3 018 274,33 €
Dépenses d'investissement	736 746,22 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 755 020,55 €</b>
Restes à réaliser	306 915,96 €

Recettes de fonctionnement	3 516 274,06 €
Recettes d'Investissement	1 095 101,47 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 611 375,53 €</b>
Restes à réaliser	51 451,00 €

Les recettes et dépenses se répartissent de la façon suivante :





## 2) Résultats

Le résultat de clôture est de 856 354 ,98 € hors restes à réaliser. Ce résultat se décompose ainsi :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 358 355 ,25 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 497 999,73 €

Après prise en compte des restes à réaliser, le résultat définitif est de 600 890,02 € décomposé ainsi :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 102 890,29 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 497 999,73 €

L'excédent définitif (hors RAR) représente donc 23% des dépenses réalisées.

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 32% du budget total (23% en 2004). La réhabilitation de la déchetterie de la Capellane a été achevée. 2 opérations sont reportées : la plateforme de broyage des déchets verts et le quai de transfert.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 85% du budget total (89% en 2004).

Pour mémoire, en 2004, après prise en compte des restes à réaliser, le résultat définitif était de 447 807,29 € décomposé ainsi :

- ✓ Section d'investissement : déficit de 64 278,28€
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 512 085,57€

A noter : le résultat de l'exercice 2005 (sans reprise des résultats 2004) s'élève à 409 313,39 € réparti comme suit :

- ✓ Section d'investissement : excédent de 159 120,95 €
- ✓ Section de fonctionnement : excédent de 250 192,44 €

## 3) Coût par habitant

En 2005, le coût moyen par habitant est de 53,53 € (54,23 € en 2004). Pour les communes ayant transféré uniquement la compétence « ordures ménagères », le coût par habitant est de 33,77 €

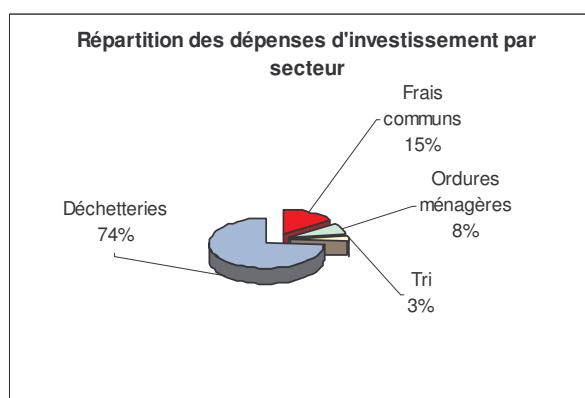
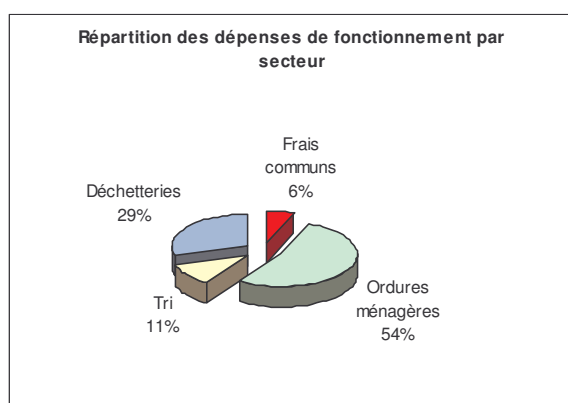
(34,29€ en 2004). Pour celles ayant délégué également la compétence « déchetteries », le coût par habitant est de 55,65 € (56,05€ en 2004).

Pour la commune de Pont Saint Esprit, qui ne bénéficie pas du taux de TVA à 5.5% sur le 1<sup>er</sup> semestre, le coût par habitant est de 60,29 € (62,29 € en 2004)

Depuis 2004, toutes les communes du SITDOM ont transféré le traitement des ordures ménagères. 24 communes sur 35 ont également transféré leur compétence « déchetteries », soit plus de 68% des communes représentant 88% de la population du SITDOM.

## II. DETAIL PAR SERVICE

### 1) Répartition par secteur



### 2) Frais communs

Cette section présente un déficit global de 2 857,48 € (hors RAR).

#### Investissements

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

- Travaux de branchement AEP sur le site de La Capellane : 24 164,10 €
- Reliquat de travaux sur la décharge de La Capellane : 12 213,14 €
- Remplacement des fenêtres à la Capellane : 6 837,57 €
- Acquisition de collecteurs de piles : 5 836,48 €

Les investissements reportés sont les suivants :

- Mise en place d'une alarme au siège du syndicat : 3 000 €
- Plantations de la décharge : 9 900 €

Ces dépenses sont financées par :

- une subvention du Conseil Général du Gard (9 770,55 €),
- le FCTVA : 6 776,64 €
- l'affectation du résultat antérieur : 23 158 €
- les amortissements : 5 924,82 €

Il reste à encaisser la subvention de l'ADEME : 51 451 €

### Fonctionnement

Les dépenses du chapitre des charges à caractère général (011) ont pour la plupart été conformes aux inscriptions budgétaires. 2 projets n'ont pas été réalisés : la plaquette de communication générale du syndicat (5 000 €, article 6236) et l'acquisition de composteurs individuels (7 000 €, article 60632).

Les chapitres 65 (Indemnité des élus) et 012 (frais de personnel) ont été utilisés à hauteur des crédits prévus.

Les crédits inscrits au chapitre 66 (charges financières) ont été utilisés sauf en ce qui concerne la ligne de trésorerie (non mobilisée).

Les recettes de fonctionnement n'appellent pas de commentaire particulier.

### **3) Ordures Ménagères**

Cette section présente un excédent global de 251 258,23 €.

#### Investissement

Les travaux de construction d'un nouveau quai de transfert prévus au Budget primitif ont été intégralement reportés à l'année 2006.

Des dépenses ont cependant été réalisées :

- Frais d'études et annonce (ICPE, DUP, MOE) : 9 232,99 €
- Pont bascule et ordinateur sur l'ancien quai : 28 031,85 €

Ces dépenses sont financées par l'affectation du résultat antérieur.

### Fonctionnement

Le montant des dépenses de traitement des OM est conforme aux inscriptions budgétaires : 1 613 679,92 €

La participation des membres est légèrement inférieure au BT 2005 (démarrage du tri à Pont)

### **4) Tri**

Cette section présente un excédent global de 240 366 ,78€.

#### Investissement

Des grilles d'exposition ont été achetées.

La subvention attribuée par Eco-Emballages pour les colonnes à verre a également été reversée aux communes concernées (18 652,87 €).

### Fonctionnement

#### Dépenses

Les dépenses de transport et de tri des EMR ont été réalisées conformément au Budget Primitif (96% de réalisation).

(Rappel sur le BT : affectation du résultat 2004 = 247 000 € sur l'article 611)

Les quantités d'emballages recyclables se sont révélées conformes à ce qui était prévu dans le cadre du BP 2005 (de l'ordre de 650 tonnes).

Les crédits ouverts pour les actions de communication s'élevaient à 26 900 € au BP 2005. Ce budget a été réalisé à 93%)

Les principales opérations réalisées en 2005 sont les suivantes :

- Création du site internet : 2 800€ (frais de personnel, chap 012)
- Encapé n° 7 : 4 257 €
- Nettoyage de printemps : 7 000 €
- Pièce de théâtre : 4 500 €
- Calendriers : 1 200 €
- Visites du centre de tri : 1 600€
- Imprimés divers (autocollants, affiches ...) : 1 200 €
- Autre : 600 €

Les dépenses de personnel (chap 012) sont inférieures aux inscriptions budgétaires du fait de l'absence d'une ambassadrice du tri (mi-temps thérapeutique pendant 6 mois).

A noter en avril 2005 la désignation de Mme PIONNIER en tant que vice Présidente chargée de la communication. Les indemnités d'élus représentent une charge nouvelle de 3 000 €. Versement également sur le chapitre 65 d'une partie des recettes du verre à la Ligue contre le Cancer (3 560 €).

#### *Recettes*

Les recettes provenant d'Eco-Emballages et des repreneurs se sont révélées légèrement supérieures aux estimations du BP 2005 (+8%).

Fin 2005, toutes les communes membres du syndicat ont mis en place la collecte sélective des emballages.

## **5) Déchetteries**

Cette section présente un excédent global de 367 587,45 €.

### Investissement

L'année 2005 a vu la réalisation des travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire. La tranche ferme a été intégralement réalisée. Il reste à effectuer la tranche conditionnelle : la plateforme de broyage des déchets verts. Le démarrage de ces travaux est conditionné par l'acquisition du terrain de Mme Cabrol.

Les autres dépenses réalisées sont les suivantes :

- Colonnes à emballages et journaux : 5 396,35 €
- Dalle béton et système d'arrosage à Cornillon : 6 744,58 €
- Réparation bavettes Saint Nazaire : 975,50
- Aménagement de la déchetterie provisoire : 10 862,55 €
- Frais divers : bornage, annonces .... : 2 859,68€

Est également inscrit en restes à réaliser l'achat du compacteur à carton (29 019,74 €)

### Fonctionnement

Les dépenses de traitement des déchetteries se sont révélées sensiblement inférieures aux estimations réalisées en début d'année (-11% par rapport au BP 2005). Cela s'explique

principalement par l'arrêt du traitement des déchets verts et des encombrants de la déchetterie de Pont Saint Esprit.

Les frais de personnel (1 660 €) correspondent au paramétrage du logiciel pour la récupération des données statistiques des déchetteries.

Les tonnages collectés sont les suivants :

- 1 634 tonnes de déchets ont été collectées à la déchetterie de Cornillon (+25 % par rapport à 2004)
- 3 135 tonnes de déchets ont été collectées à la déchetterie de Connaux (stable par rapport à 2004)
- 8 760 tonnes de déchets ont été collectées à la déchetterie de Saint Nazaire (- 8,3% par rapport à 2004)
- 3 470 tonnes de déchets verts ont été broyées (-25% par rapport à 2004)

Globalement, les tonnages traités en déchetterie sont en baisse de 3% en 2005.

Concernant les prix résultant de l'attribution des nouveaux marchés (juillet 2004, application sur une année entière en 2005) :

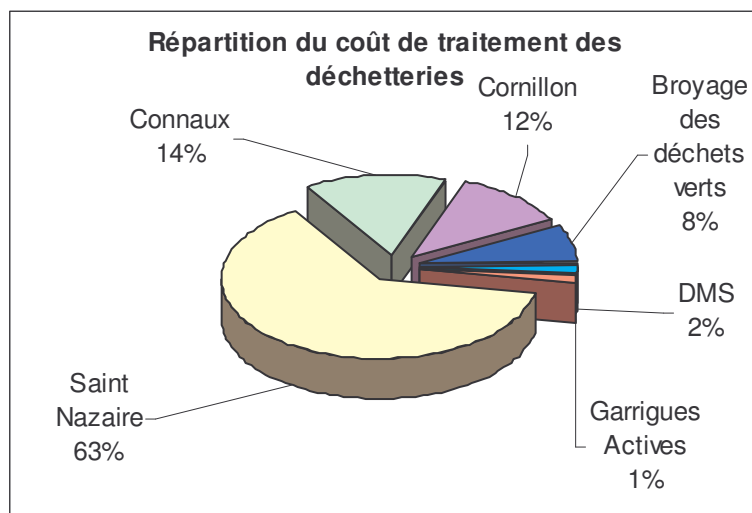
Le coût de broyage des déchets verts a baissé : 12,90 €HT par tonne au lieu de 14,70 €HT

Les prix de la déchetterie de Cornillon et Connaux ont baissé également (-15 % et -18%).

Les prix de la déchetterie de Saint Nazaire ont augmenté d'environ 10%.

Réactualisation des prix de l'ordre de 4,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2005

Pour l'exercice 2005, la répartition des dépenses entre les différentes déchetteries est la suivante :



### III. RATIOS 2005

#### 1) Dette

En 2005 le SITDOM a mobilisé un nouvel emprunt de 750 000 € pour financer les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire.

Le SITDOM reste cependant une collectivité très peu endettée.

En effet, alors que l'annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) rapportée aux recettes réelles de fonctionnement représentait en 2002 plus de 15% pour l'ensemble des collectivités locales, ce ratio est de 1,06% pour le SITDOM (1,1% en 2004). De même, l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement s'élève à 0,32 pour le SITDOM alors que ce ratio est de 0,70 pour l'ensemble des collectivités locales.

Rapporté à la population, l'encours de la dette représente 21,50 Euros par habitant au 31 décembre 2005. Pour les EPCI à fiscalité propre, cette donnée était comprise entre 76 et 109 Euros au 31 décembre 2002.

## **2) Autofinancement**

Pour l'exercice 2005, la marge d'autofinancement courant du SITDOM, c'est-à-dire sa capacité à financer ses investissements par des recettes de fonctionnement est de 0,86 (identique à 2004). Cela signifie que le SITDOM peut non seulement couvrir ses charges de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement mais dégage également une capacité d'autofinancement pour ses équipements nouveaux.

## **3) Frais de personnel**

La part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement est très nettement inférieure aux moyennes nationales : 4,6% pour le SITDOM contre 40% pour les EPCI à fiscalité propre. De plus, les rémunérations des 4 agents employés sont partiellement couvertes par des recettes. 3 des 4 agents étaient sous contrat emploi-jeunes et bénéficient d'une aide de l'Etat d'environ 15 000€ par an pour les ambassadrices du tri, 10 000 € pour M. DUMESNIL. Les 2 ambassadrices du tri bénéficient également d'une aide d'Eco-Emballages. Enfin, le salaire de la Directrice est pris en charge à 40% par le SABRE (Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région) et à 20% par le SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique).

Ainsi, si on prend en compte la charge nette pour le SITDOM, elle ne représente plus que 2,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2005, le SITDOM a également fait appel à 2 nouveaux agents : Mme MACAREZ qui a assuré le remplacement de la directrice pendant son congé maternité et M. MANUEL qui a assuré la création du site internet et le paramétrage des logiciels pour la récupération des données statistiques des déchetteries.

# **IV. ECARTS PAR RAPPORT AU COMPTE ADMINISTRATIF 2004**

## **1) Equipements**

Le SITDOM étant un syndicat intercommunal à vocation unique, les dépenses d'investissement se caractérisent par des opérations ponctuelles très variables d'une année sur l'autre. En effet, outre le renouvellement d'équipements courants (mobilier, matériel informatique...) ou l'équipement nouveau des installations du SITDOM (armoires à DMS, colonnes...), le SITDOM réalise des investissements lourds mais ponctuels : déchetterie de Cornillon en 1999,

réhabilitation de la décharge de la Capellane en 2004, réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire en 2005 et construction d'un nouveau quai de transfert en 2006.

## **2) Dette**

La charge globale de la dette (remboursement du capital + intérêts) est en légère augmentation par rapport à 2004 (+2,7%).

L'encours de la dette est au 31 décembre 2005 de 1 135 915,69 € (contre 405 270,90€ € au 31 décembre 2004) ce qui représente 21,50€ par habitant et génère une charge de la dette (remboursement du capital + intérêts) de 0,71 euros par habitant et par an.

Les emprunts mobilisés par le SITDOM sont les suivants :

- 60 000 € pour la déchetterie de Cornillon (Caisse d'Épargne - 2002)
- 242 000 € pour les acquisitions de terrain et la réhabilitation de la décharge de la Capellane (Caisse d'Épargne - 2003)
- 137 204 € pour la déchetterie de Connaux (réalisée par le SIVU de Sarsin) et reprise au 2<sup>ème</sup> semestre 2003 (Dexia Crédit Local)
- 750 000 € pour la réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire (Dexia – 2005)

Il est à noter que ce poste de dépense devrait augmenter plus sensiblement en 2006 puis en 2007 en raison de l'emprunt de 750 000 € mobilisé en fin d'année 2005 pour financer la réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire et de l'emprunt qui sera mobilisé fin 2006 pour la construction du nouveau quai de transfert.

Cependant, même en prenant en compte ces nouveaux équipements, la charge de la dette du SITDOM devrait rester à un niveau largement inférieur aux autres collectivités.

## **3) Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont globalement augmenté de 2% entre 2004 et 2005.

### **a. Coût de traitement des déchets**

Les dépenses directes de transport et de traitement des déchets ont augmenté de 5% par rapport à 2004.

OM

Les dépenses de traitement et de tri des ordures ménagères ont augmenté de 11% entre 2004 et 2005.

Pour les OM, les tonnages sont stables par rapport à 2004 (18 262 tonnes au lieu de 18 137 tonnes en 2004). Les prix de traitement ont également été réactualisés au 1<sup>er</sup> juillet 2005 : +4,3%

Pour le tri des EMR, les tonnages ont légèrement augmenté par rapport à 2004 (+2,7%). Le JMR sont passés de 619 tonnes à 688 tonnes soit une hausse de 11%. Le verre est passé de 1167 tonnes à 1243 tonnes soit une hausse de 6,5%.

### *Déchetteries*

Le coût des déchetteries est en baisse de 5,7% entre 2004 et 2005. Cette baisse résulte principalement de l'arrêt du traitement des déchets verts et encombrants de la déchetterie de pont Saint Esprit.

Par ailleurs, les prix de marché ont sensiblement baissé pour le broyage des déchets verts et les déchetteries de Connaux et Cornillon. Ils ont en revanche augmenté pour la déchetterie de Saint Nazaire.

Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> août 2005, le SITDOM bénéficie du taux de TVA réduit pour l'intégralité de ses prestations de transport et de traitement des déchets ménagers.

#### **b. Autres charges à caractère général**

Dans l'ensemble, les charges à caractère général, hors coût direct de traitement des ordures ménagères, sont en légère baisse (-2,8%).

#### **c. Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel ont augmenté de 32% en 2005. Cette hausse s'explique par l'absence d'une ambassadrice du tri pendant 9 mois en 2004. Par ailleurs, le SITDOM a dû pourvoir au remplacement de Mme FAUVEL pendant son congé de maternité. 2 CDD ont également été créés pour la création du site internet et la récupération des données statistiques des déchetteries.

#### **d. Autres charges de gestion courante**

Ce poste a connu une légère hausse (+3%) qui s'explique par l'élection d'une vice présidente chargée de la communication.

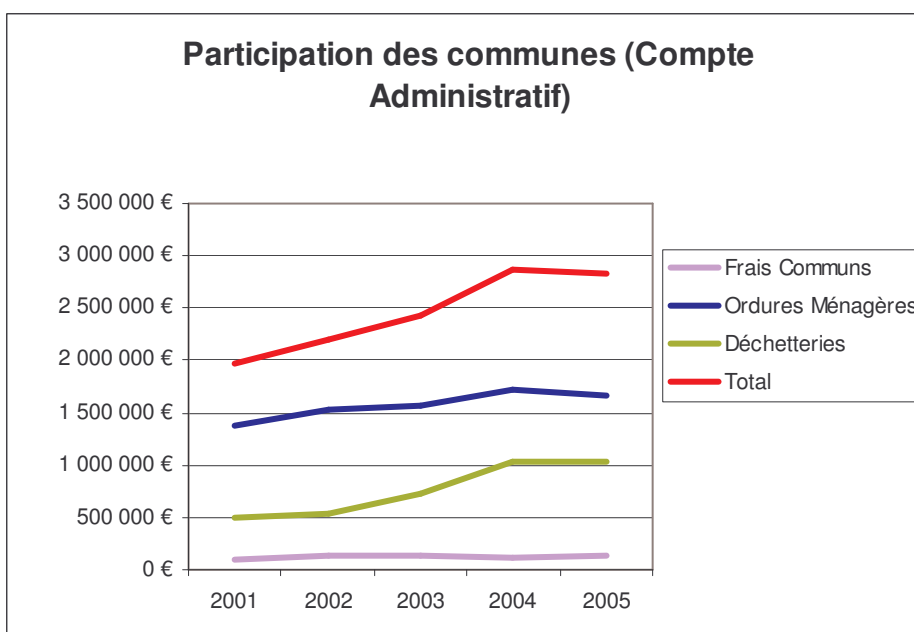
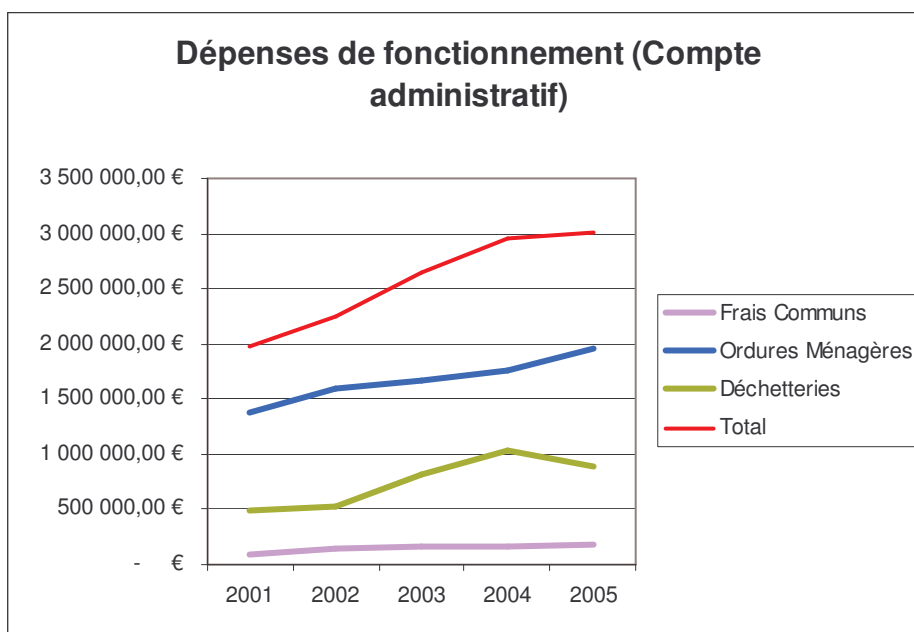
### **4) Participations des communes**

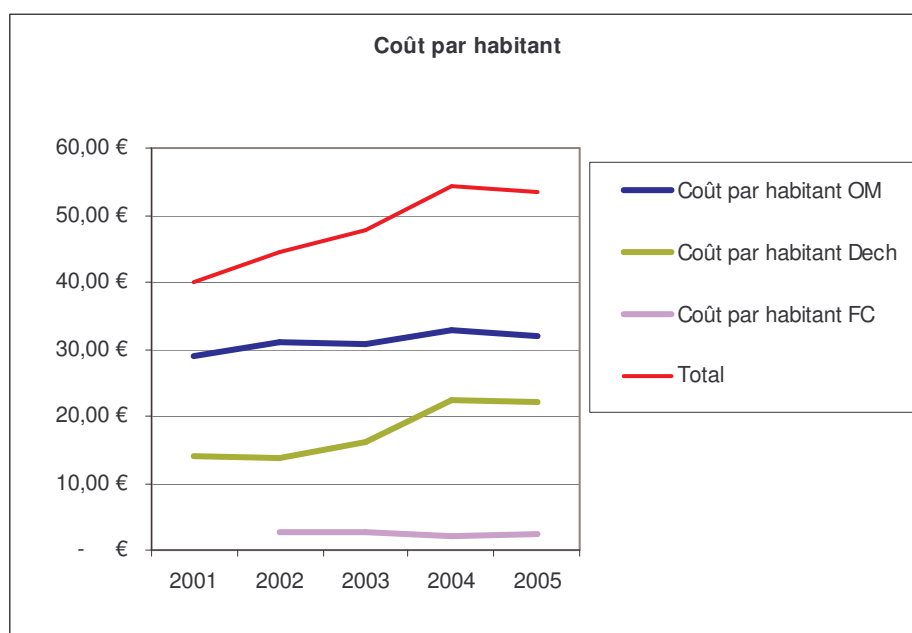
Le compte administratif confirme l'objectif de stabilisation des participations des collectivités membres (-1,28% par rapport au CA 2004).

### **5) Coût par habitant**

Le coût moyen de traitement des déchets ménagers par habitant est passé de 54,23 Euros en 2004 à 53,53 Euros en 2005, soit une légère baisse. Ce coût se décompose de la façon suivante : le coût de traitement des ordures ménagères passe de 32,90 € à 31,93 € par habitant. Le coût des déchetteries passe quant à lui de 22,28 € à 22,23 €. (hors frais communs)

## V. EVOLUTION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES





## **CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2006**

L'année 2005 concrétise la stabilisation du coût du traitement des déchets ménagers.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, toutes les communes du syndicat ont mis en place la collecte sélective, ce qui permet au SITDOM de bénéficier du taux de TVA réduit sur l'ensemble de ses prestations de traitement.

Les résultats de la collecte sélective doivent encore être améliorés : les quantités collectées stagnent et la qualité se détériore. De nouvelles actions de communication devront être envisagées.

L'excédent dégagé permettra d'autofinancer en partie la création du nouveau quai de transfert et de constituer des provisions afin de maintenir les participations demandées aux collectivités membres au même niveau.

Enfin, après la réhabilitation de la déchetterie de Saint Nazaire en 2005, le programme de réhabilitation du patrimoine du Syndicat sera poursuivi en 2006 et 2007 (plateforme de broyage et quai de transfert de La Capellane).